



DOSSIER DE PRESSE

**Les victimes de violences basées sur le genre (VBG) :
une priorité pour Médecins du Monde Suisse**

Cotonou, le 18 décembre 2017



1. LA SITUATION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) AU BÉNIN

Au Bénin, selon une étude menée par le Ministère de la Famille en 2009¹, le niveau de prévalence des violences faites aux femmes et aux filles est de 69%. Particulièrement prévalent dans les classes, les VBG en milieu scolaire reflètent les relations de pouvoirs et les pratiques de discrimination de la société. Touchant essentiellement les filles, les violences, trop souvent banalisées, peuvent être physiques, sexuelles ou psychologiques, avec pour conséquence le retrait de l'école, et apparaissent dès lors comme un obstacle majeur à l'éducation et la scolarisation des filles². 43% des élèves en primaire et 80% des élèves en secondaire ont dit connaître des filles ayant abandonné l'école en raison d'abus sexuels³.

La détermination de la République du Bénin

La République du Bénin a posé des actes juridiques dont la teneur témoigne de son engagement et sa détermination dans le processus d'éradication des violences à l'égard des femmes. Les Ministère de la Famille, de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur portent conjointement cette action. La loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant sur la prévention et répression des violences faites aux femmes au Bénin démontre l'engagement de l'Etat pour une prise en charge efficiente des victimes.

Aujourd'hui, le nombre de cas déferés à la justice peut être amélioré, en raison notamment des difficultés que les femmes rencontrent à accéder à une prise en charge globale. Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) en collaboration avec l'Etat béninois et des ONGs actives dans le domaine a créé, en 2014, les **Procédures opérationnelles standards** pour la prise en charge des victimes des violences. Elles détaillent les procédures minimales à suivre tant pour la prévention que la réponse à la VBG dans les principaux secteurs concernés : sanitaire, psychologique, social, juridique et sécuritaire. L'optimisation de la mise en œuvre de ces procédures nécessite aujourd'hui l'implication de tous les experts. Intégré de la Programme d'Action Gouvernemental du Bénin, l'organisation par Médecins du Monde Suisse (MdM Suisse) de l'atelier du 18 et 19 décembre 2017, à Cotonou, réunit experts nationaux et internationaux, avec la participation du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (Suisse).

Une réalité reconnue par MdM Suisse et ses partenaires béninois

L'action de MdM Suisse s'inscrit dans une logique de soutien aux projets développés par l'ONG Institut des Filles de Marie Auxiliatrice - IFMA. Ainsi, dans le cadre de son travail à *La Maison du Soleil* de Cotonou, MdM Suisse atteste de l'ampleur du phénomène des viols, des incestes et des « incitations à la débauche » subis par les jeunes filles. Les difficultés rencontrées dans la réalisation du suivi psychologique, juridique et sanitaire des jeunes filles démontrent la **nécessité d'améliorer les réponses à une prise en charge des victimes de VBG**. Cette volonté est également exprimée par les acteurs principaux : les communautés et les divers partenaires (IFMA, Women in Law and Development in Africa – Bénin (WILDAF), l'Association des femmes avocates du Bénin (AFA) et le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE) ainsi que par les Ministères concernés. Ces interlocuteurs relèvent tous un manque d'acteurs, notamment dans le domaine de la santé, pour répondre à la problématique intersectorielle des VBG.

¹ Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant. Ministère de la famille et de la solidarité nationale. *Les violences faites aux femmes au Bénin. Rapport d'études*. Octobre 2009.

² H. Benabdallah, *Les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone*. Septembre 2010.

³ B. Wible, *Making schools safe for girls: Combating gender-based violence in Benin*. 2004. Washington, DC: Academy for Educational Development.



2. MÉDECINS DU MONDE SUISSE S'ENGAGE

La réponse de MdM Suisse est plurielle : information et sensibilisation au sein des communautés, prévention et prise en charge spécifique en milieu scolaire, accès à des soins holistiques de qualité pour les victimes, recherche et études par le diagnostic communautaire participatif.

Prévention

Le travail dans les communautés permet de sensibiliser et d'informer les femmes des quartiers ciblés de Cotonou (Djidjé, Ladjji, Toyoyomé et Hindé) afin de créer des personnes ressources et des agents communautaires compétents pour faciliter la connaissance et l'accompagnement des victimes. Douze séances interactives publiques ont été organisées avec plus de 360 participants. Cette activité est mise en place via une étroite collaboration avec le centre de promotion sociale (CPS) et l'implication directe des groupements de femmes de trois quartiers. Des registres et des carnets pour le suivi des victimes ont été élaborés avec l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) du Ministère des affaires sociales et de la microfinance et les CPS ; aujourd'hui ces outils sont mis à disposition en voie expérimentale à tous les CPS de Cotonou et aux centres de prise en charges intégrés des victimes de VBG.

Un appui est fourni à la *ligne Verte* afin que des téléconseillères spécialisées sur la question des VBG puissent répondre aux questions de la population. Depuis 2015, on compte environ 1000 appels par année sur la thématique. Un diagnostic communautaire participatif a également été réalisé auprès de 170 personnes. Il a confirmé l'importance de la prévalence des violences dans ces quartiers. Il a permis de déterminer les différents types de violences observées dans les communautés, les causes perçues ainsi que les solutions prioritaires proposées par les populations. L'éducation primaire et le niveau d'instruction des populations se sont révélés, selon les communautés, la solution prioritaire pour diminuer les violences. Dans trois écoles primaires publiques, différentes activités organisées autour d'ateliers de marionnettes ont déjà permis de d'informer et de sensibiliser plus de 400 élèves qui ont ainsi accru leurs connaissances sur les droits, la sexualité et les violences. Il s'agit d'impliquer directement tous le personnel des écoles ainsi que les parents pour lutter contre les abus sexuels dans les écoles à travers l'appropriation d'une charte éthique. Ces actions ont été menées en partenariat avec l'association du Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE) ainsi que Thakamou.

Prise en charge

MdM Suisse veut contribuer à améliorer l'accès et la qualité de la prise en charge holistique des filles et des femmes victimes de violence. Ce travail se décline à deux niveaux. En partenariat avec l'ONG IFMA, MdM Suisse appuie *La Maison du Soleil*, centre d'accueil des filles-mères mineures victimes de violences. Reconnu par le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales comme Centre d'Accueil et de Protection des Enfants, ce lieu veut offrir un service de qualité et une nouvelle opportunité de vie aux victimes de violence.

Chaque année, ce sont environ 20 filles et leurs enfants qui sont accueillis dans la maison et bénéficient de soins médicaux, psychologiques, sociaux, d'un soutien juridique et d'un appui pour leur réinsertion sociale et professionnelle. Un partenariat avec l'Office Centrale de Protection des Mineurs permet d'élargir l'appui psychosocial à des filles qui ne pourront pas être accueillies – manque de place – dans la *Maison du Soleil*. Un partenariat avec l'Association des Femmes Avocates du Bénin permet d'accompagner les filles sur le plan juridique. Le deuxième niveau de ce travail vise à améliorer l'accès à des soins de qualité pour l'ensemble des cas de VBG. Ce niveau se décline par un appui aux CIPEC de Cotonou, Abomey et Parakou, en collaboration avec les Hôpitaux hôtes ainsi qu'avec l'ONG WILDAF. Il s'agit là de s'assurer que les moyens nécessaires à l'application des Procédures Opérationnelles Standards soient à disposition pour permettre une prise en charge de qualité. Dans ce cadre un appui technique est assuré envers les centres, des formations ont été organisées, des kits pour la prise en charge de viol ont été distribués et un appui au fonctionnement des centres est réalisé.



3. UN PARTENARIAT INNOVANT ET INTERSECTORIEL : JUSTICE, MÉDECINE ET AFFAIRES SOCIALES

C'est sur la base des différentes activités et collaborations avec les acteurs du domaine que MdM Suisse s'est heurté à la problématique de la mise en œuvre des Procédures Opérationnelles Standards et plus particulièrement à la question médico-légale. Rapidement a émergé la nécessité d'organiser un atelier de réflexion entre les professionnels de la santé (gynécologue et médecins impliqués dans la prise en charge des VBG) et les professionnels de la justice (avocats et magistrats) sur la problématique du certificat médical : examen physique des victimes de violence, rôle des différents professionnels, compilation du certificat médical.

Il existe actuellement un flou dans la procédure médico-légale. Le nœud du problème se situe sur le moment de l'examen physique minutieux et précis des victimes puis sur le report des résultats de cet examen dans un certificat médical pouvant être juridiquement valable. Cet acte – demandé au corps médical – engage leur responsabilité au niveau pénal. Ce dernier se retrouve pris à parti dans des considérations juridiques vis-à-vis desquelles il se sent démuné. Bien que souvent délivrés mais dans des formats inadaptés, les documents n'ont pas de valeur légale et ne peuvent être enregistrés correctement, remettant en causes les violences sexuelles subies par les victimes.

Le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML) est une référence suisse et internationale en matière de médecine légale. L'Unité de médecine des violences (UMV) offre une consultation médico-légale pour adultes victimes de violence, qu'il s'agisse de violence de couple, de violence familiale ou de violence communautaire. En effet, dans ces situations, tant pour les patientes victimes que d'un point de vue de santé publique, les consultations médico-légales sont importantes. Par ailleurs, lors de l'ouverture de l'Unité en 2006, le CURML a fait le choix de former des infirmières afin qu'elles assurent ces consultations médico-légales. Dès 2011, le CURML a ainsi créé une formation spécifique puis développé un Certificate of Advanced Studies (CAS) "Aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle". A côté de ses missions de consultation, de formation/enseignement, l'Unité de médecine des violences a également développé une activité de recherche sur le thème de la violence interpersonnelle.

La Professeure Silke Grabherr, médecin légiste spécialiste de l'imagerie forensique et directrice du CURML, ainsi que la Docteure Nathalie Romain-Glassey qui dirige l'UMV apportent leur précieuse expertise pour les deux premières thématiques de l'atelier de Cotonou. *Programme ci-après.*



4. DES EFFORTS À RENFORCER DANS LE FUTUR

MdM Suisse a fait des violences basées sur le genre une thématique transversale prioritaire et souhaite progressivement implanter des actions de ce type dans l'ensemble de ses pays d'intervention. En Haïti, un projet de prévention et éducation à la santé sexuelle et prise en charge des violences basées sur le genre a démarré en automne 2017. Il vise à améliorer la prévention et l'éducation à la santé sexuelle en région goâvienne et à renforcer les capacités de prise en charge des violences basées sur le genre dans cette même région. Ce projet comporte également un volet de prévention – principalement en milieu scolaire – et d'appui à la prise en charge (formation des professionnels de la santé aux protocoles et dotation de kits VBG). Au Cameroun, un projet de protection des enfants victimes de violences basées sur le genre va démarrer au 1^{er} janvier 2018 dans les régions anglophones. Sur la base d'une demande du Ministère de Promotion de la Femme ainsi que d'acteurs locaux, le projet veut renforcer les capacités locales de prévention et de protection des enfants victimes de VBG. Cet objectif sera atteint par un travail de sensibilisation et de formation des communautés et organisations de la société civile visant à reconstituer un cercle de protection de l'enfant face aux VBG. Il s'agira également de renforcer les capacités des institutions locales pour garantir l'accès de ces enfants à un système de protection et de prise en charge global (formation des professionnels, établissement d'un protocole de prise en charge, installation d'un point d'écoute et d'orientation des victimes).

Il est fondamental de rappeler que la prise en charge des victimes de VBG est une tâche qui doit relever de l'Etat béninois. Le gouvernement semble l'avoir compris par l'adoption notamment des procédures opérationnelles standards. Cependant, force est de constater que les moyens pour la mise en œuvre de ces procédures manquent encore. MdM Suisse entend dès lors accompagner les efforts fournis par le gouvernement pour amener progressivement à une capacité renforcée de prise en charge des victimes. MdM Suisse considère que son rôle est principalement de mettre en évidence – avec les différents partenaires techniques – un problème d'une importance croissante et d'initier des premières démarches en vue d'une meilleure gestion du problème. La prise en charge médico-légale ainsi que l'existence d'un système statistique sont deux éléments fondamentaux pour permettre cette prise de conscience – tant au niveau communautaire que politique. MdM Suisse entend aussi permettre de chiffrer le coût de la prise en charge des cas de victimes de VBG ; afin de permettre au Ministère de la Santé d'être leader dans une approche intersectorielle et pouvoir planifier financièrement cette prise en charge. Ce soutien se renforcera dans les années à venir tant qu'une volonté claire et marquée du gouvernement accompagnera le processus.

Finalement, comme l'a conclu le diagnostic communautaire participatif réalisé en 2017 à Cotonou, la prévention à travers l'éducation reste la clé d'un changement durable. MdM Suisse continuera à défendre cette vérité reconnue de tous en s'impliquant – malgré sa spécificité dans le domaine de la santé – en faveur de l'éducation de tous au Bénin. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire ont prouvé leur plus-value, elles seront renforcées afin de permettre un avenir meilleur et l'*empowerment* des plus défavorisés.



5. UN ATELIER DE RÉFLEXION DES ACTEURS NATIONAUX AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDS DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VBG

La collaboration entre MdM Suisse et l'Unité de médecine des violences est intéressante pour adresser les défis rencontrés dans la pratique béninoise. Cette collaboration innovante doit permettre d'attirer l'attention et de créer le dialogue entre différentes entités. Sur la base d'une consultation avec les acteurs impliqués (Médecins Gynécologues, Médecins légistes, Magistrat, cadre du Ministère de la Santé, Cadre du Ministère des Affaires sociales, cadre du Ministère de la Justice), le programme suivant a été retenu pour l'atelier du 18 et 19 décembre :

8 : 0 0 - 9 : 0 0	Inscription et installation
9 : 0 0 - 1 0 : 0 0	Cérémonie d'ouverture Discours Ministres Présentation des participants Mise en place du Présidium - Agenda de l'Atelier
1 0 : 0 0 - 1 1 : 0 0	Présentation plénière : Délégation des tâches au personnel para sanitaire pour la Prise en Charge des Violences Basées sur le Genre Experts Suisse - Ministère de la santé - Ministère de la justice
1 1 : 0 0 - 1 1 : 1 5	Pause-café
1 1 : 1 5 - 1 3 : 0 0	Débat
1 3 : 0 0 - 1 4 : 0 0	Pause déjeuner
1 4 : 0 0 - 1 5 : 0 0	Présentation plénière : Le certificat médical : mise aux normes et généralisation Experts Suisse - Ministère de la santé - Ministère de la justice
1 5 : 0 0 - 1 7 : 0 0	Débat
1 7 : 0 0 - 1 7 : 3 0	Cocktail et départ des participants

Mardi 19 Décembre 2017

8 : 3 0 - 0 9 : 0 0	Installation
9 : 0 0 - 1 0 : 0 0	Présentation plénière : Quel système national de collecte de données ? Ministère des affaires sociales - Ministère de la santé - Ministère de la justice
1 0 : 0 0 - 1 0 : 1 5	Pause-café
1 0 : 1 5 - 1 2 : 0 0	Débat
1 2 : 0 0 - 1 3 : 0 0	Pause déjeuner
1 3 : 3 0 - 1 4 : 3 0	Présentation plénière : La plus-value d'un comité intersectoriel pour la PeC des VBG au Bénin Ministère de l'intérieur - Ministère justice - Ministère santé - Ministère affaires sociales
1 4 : 3 0 - 1 6 : 0 0	Débat
1 6 : 0 0 - 1 6 : 3 0	Clôture
1 6 : 3 0 - 1 7 : 0 0	Cocktail et départ des participants



CONTACTS MÉDIAS

Contacts :

Au Bénin

Lise-Hélène ADJAH, Coordinatrice Générale Bénin

genco.benin@medecinsdumonde.ch

Fixe: + 229 21 30 61 25

Mobile: + 229 95 96 10 47

En Suisse

Antoine Morata, Responsable communication

antoine.morata@medecinsdumonde.ch

Fixe : +41 32 725 36 16

Mobile :+41 78 854 32 65

Site Web :

www.medecinsdumonde.ch